



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion de bureau : Lundi 12 août 2024

À : 18h30 en visioconférence

Présidence : M. Gilles ERMANI.

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Victor CHAIX, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.

Excusé(s) : M. Maxime APRUZZESE, C.T.R.A, Olivier GONCALVES, référent Administratif.

Assiste(nt) à la séance : M. Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS

Pour cette première réunion de la C.R.A, le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble du bureau présent dans sa totalité.

La commission présente ses plus sincères condoléances à Maxime APRUZZESE qui vient de perdre sa grand-mère.

Dossiers médicaux :

Il reste encore beaucoup de dossiers médicaux incomplets et non renvoyés à la C.R.A.

La commission s'inquiète et souhaite rappeler l'importance de la transmission des dossiers médicaux, obligatoires pour passer les tests physiques de début de saison et être désignés.

Remerciements suite à leur fin de carrière :

La C.R. de l'Arbitrage prend acte de la liste des arbitres ayant décidé d'arrêter leur carrière en fin de saison et les remercie pour les services rendus à l'arbitrage Méditerranéen :

- Julien BARLOZZI
- Jullien DJIANE
- Aimad RAZHALI
- Julien SASSI

Stage de rentrée :

Le stage de rentrée aura lieu les 24 et 25 août prochain au C.R.E.P.S. d'Antibes.

Le programme sera le suivant :

- Tests physiques.
- Présentation de la nouvelle équipe de la C.R. de l'Arbitrage.
- Fonctionnement, directives et attentes 2024/2025.
- Présentation des modifications des Lois du jeu et ateliers techniques.

Examens Fédéraux :

La Direction de l'Arbitrage confirme l'évolution du format des examens pour les années à venir, sans aucune modification notable apportée concernant l'âge des candidats.

DECISIONS

Rattrapages des tests physiques :

Le rattrapage des tests physiques aura lieu le dimanche 8 septembre au C.R.E.P.S. de Boulouris. Les arbitres concernés ont été prévenus.

Une question sera évoquée par le Président auprès de la C.F. de l'Arbitrage concernant la validité des tests physiques réalisés par les candidats F.F.F. et réussis en juin 2024.

Nouveaux arrivants en Méditerranée :

8 nouveaux arbitres arrivent en Méditerranée, d'autres ligues ou de l'étranger :

- M. Bilel BANNANI (Tunisie), assistant régional
- MME Ema BEKHA (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes), jeune arbitre de Ligue
- M. Aurélien BOCQUILLON (Ligue Hauts-de-France), assistant régional

P.V. C.R.A. du lundi 12 août 2024

- M. Giovanni GALLETTI (Italie), central régional
- M. Mathieu LAVAUD (Ligue Nouvelle Aquitaine), jeune arbitre de Ligue
- M. Abdelhafid MADI (Algérie), central régional
- M. Alexandre MARTINS (Ligue Ile-de-France), central régional
- M. Ugo RESCH (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes), jeune arbitre de Ligue.

En application de l'article 29 du Règlement Intérieur de la C.R. de l'Arbitrage, des observations sont prévues pour ces personnes en septembre 2024 afin de déterminer leur catégorie d'appartenance.

Traitement des fiches de renseignements :

Les demandes émises dans les fiches de renseignements (clubs recusés, binômes, candidature futsal) ont été traitées. Un retour sera effectué auprès de chacun.

Président
Gilles ERMANI

Secrétaire
Florian BREVET